



TELEPHONE: (212) 421-1580	FAX: (212) 980-1512 / (212) 421-7826	
DESTINATAIRE:	MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION CAB/1 SG/4 DG8/1 RABAT	
FAX N°: 338 /JA/13	DATE: 26/04/2013	PAGE(S): (y compris celle-ci)

Objet: Répartition des sièges vacants au sein des Organes des Nations Unies
Réf : M/F/196 /JA en date du 1^{er} mars 2013

Faisant suite à mon envoi cité en référence, j'ai l'honneur de vous informer que des réunions successives se sont tenues, au siège de cette Mission, au niveau des Ambassadeurs des pays de la sous-région de l'Afrique du Nord, sous la Coordination du Maroc, afin de poursuivre le processus de consultation sur la répartition des sièges vacants qui leur sont alloués dans les Organes des Nations Unies, au titre de l'année 2013 et de discuter plus en particulier de la question du Conseil des Droits de l'Homme.

Au cours de ces réunions, tout en maintenant notre position sur notre candidature au CDH, j'ai à chaque fois insisté sur la nécessité de communiquer le résultat des consultations au sujet des huit sièges vacants ci-après qui reviennent à chaque pays de la sous-région sur la base du principe de rotation, et ce, en raison des élections de l'ECOSOC devant se tenir les 25 et 26 avril courant :

- 1- Vice-présidence de l'Assemblée Générale: Tunisie
- 2- Commission du Statut de la Femme : Egypte
- 3- Commission de la Statistique: Libye
- 4- Commission des Sciences et des Technologies : Mauritanie
- 5- Comité de Programme et de Coordination : Maroc
- 6- Comité des Contributions: Libye
- 7- Comité de Conférences : Mauritanie
- 8- Programme Conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA: Maroc

Pour sa part, l'Ambassadeur d'Algérie a tout d'abord réfuté la proposition du Maroc de communiquer le résultat des consultations des Organes subsidiaires au Groupe Africain tant que la question du CDH n'aura pas été réglée. Il a souligné que « rien n'est agréé jusqu'à ce que tout soit agréé ». Il a enchaîné sur l'importance d'arrêter avant tout une position commune, au sujet de cette question, tout en réitérant la position de sa délégation, de céder le siège d'Afrique du Nord, au titre de la période 2014-2016 à la

Tunisie et que l'Algérie et le Maroc occupent les deux sièges qui constituent un clean slate au cours de la période 2017-2019.

L'Ambassadeur d'Algérie a également mis en garde contre la situation qui pourrait être créée à l'Afrique en présentant des candidatures pour un seul siège. Il est allé jusqu'à menacer qu'en cas de désaccord au sujet du CDH de :

1. Rompre le processus de concertation pour la répartition des sièges qui obéissent au principe de la rotation ;
2. Envisager systématiquement la compétition à tous les sièges qui reviennent à l'Afrique du Nord ;
3. Informer les membres du Groupe Africain de la responsabilité du Maroc dans l'obstruction du système de rotation au niveau de la sous-région ;
4. Intensifier immédiatement la campagne de leur candidature au CDH.

Pour ma part, j'ai répondu à l'Ambassadeur d'Algérie que s'il déclenche cette rébellion, il sera le seul responsable de la désintégration du Groupe de candidatures de l'Afrique du Nord, que le Maroc ne demande que son droit et qu'il n'accepte pas le langage du chantage. J'ai ajouté que le Maroc assume sa décision et maintient sa candidature pour une élection compétitive et donc démocratique pour le Conseil des Droits de l'Homme.

Après un très long débat infructueux, l'Ambassadeur, Représentant Permanent Adjoint de la Libye, appuyé par l'Ambassadeur de la Mauritanie, et le Représentant Permanent Adjoint d'Egypte, a insisté sur la nécessité de préserver l'unité de la sous-région et de faire preuve de solidarité et de fraternité pour parvenir à une solution consensuelle. Il a proposé que les Ministres des Affaires Etrangères de la Libye, de l'Egypte et de la Mauritanie, servent de médiateurs pour trouver une issue à cette impasse.

Il y a lieu de signaler que devant l'obstination de l'Ambassadeur d'Algérie à communiquer le résultat des consultations des Organes subsidiaires au Groupe Africain, l'ECOSOC a procédé les 25 et 26 avril courant aux élections de ces Organes sans la participation de la sous-région d'Afrique du Nord.

Compliments,

L'Ambassadeur Représentant Permanent
Mohammed LOULICHKI

